

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Crotodur® 31-0-0

Version: 1.5

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.11.2021

Date de révision:

04.08.2023

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Crotodur® 31-0-0

Numéro d'enregistrement : 01-2119983389-17-0000

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
120, rue Jean Jaurès
F-92300 Levallois Perret cedex

Téléphone : +33 (0)1 41 05 49 44

Téléfax : -

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK GmbH - Global Regulatory Compliance - 24h
Téléphone: +49 (0) 6132 - 84463

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Crotodur® 31-0-0

Version: 1.5

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.11.2021

Date de révision:

04.08.2023

Information supplémentaire : Directive 76/116/EEC on the approximation of the laws of the Member States relating to fertilisers.
Les permissions des autorités et les instructions de stockage sont à respecter.

2.3 Autres dangers

Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Engrais

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
6-méthyl-2-oxoperhydropyrimidine-4-ylurée	1129-42-6 214-447-6 01-2119983389-17-0000		<= 100

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : En cas de malaises dus à l'inhalation des poussières: apport d'air frais, secours médical.
Après inhalation de produits de décomposition:
En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du dexamétason en aérosol (atomiseur).
Repos, air frais, secours médical.

En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Crotodur® 31-0-0



Version: 1.5

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.11.2021

Date de révision:

04.08.2023

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau

Moyens d'extinction inappropriés : Mousse
Poudre chimique sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)
Sable
Jet d'eau à grand débit
Eviter toute formation de poussière.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Decomposition possible au-dessus de 100 °C. Produits de décomposition thermique:
monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)
Azote monoxyde, bioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
Ne pas fumer.
Ventiler la zone.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Crotodur® 31-0-0

Version: 1.5

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.11.2021

Date de révision:

04.08.2023

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour des informations sur la sécurité de manipulation, voir la section 7., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Les particules finement dispersées forment des mélanges explosifs avec l'air. Éviter la formation d'aérosols. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fu Tenir à l'écart des matières combustibles. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.

Mesures d'hygiène : Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.

Classe d'explosibilité de poussière : Valeur Kst >0 à 200 bar m s-1

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais. Stocker à l'écart d'autres produits. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de l'action de la chaleur. Protéger de toute contamination. Protéger de l'humidité (le produit est hygroscopique, possibilité de prise en masse ou désagrégation).

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 13, Substances solides non combustibles

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Crotodur® 31-0-0

Version: 1.5

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.11.2021

Date de révision:

04.08.2023

8.1 Paramètres de contrôle

aucun(e)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : protection respiratoire en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: granuleux
Couleur	: divers jaunâtre
Odeur	: très faible
pH	: env. 6 - 8, Concentration: 100 g/l (20 °C)
Point/intervalle de fusion	: 174 °C Méthode: OCDE ligne directrice 102
Point/intervalle d'ébullition	: 219 °C Méthode: OCDE ligne directrice 103
Point d'éclair	: Non pertinent
Pression de vapeur	: <= 0,35 Pa (20 °C) Méthode: OCDE ligne directrice 104
Densité relative	: 1,41 (20 °C) Méthode: densité des liquides et des solides
Densité	: 1,45 g/cm ³

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Crotodur® 31-0-0

Version: 1.5

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.11.2021

Date de révision:

04.08.2023

Masse volumique apparente	: env. 950 kg/m ³
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: 5,07 g/l soluble (20 °C) pH: 8,57 - 8,69 Méthode: OCDE ligne directrice 105
Solubilité dans d'autres solvants	: 0,23 g/l (20 °C) Solvant: octan-1-ol Méthode: OCDE ligne directrice 105
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Pow: 0,045 (20 °C) log Pow: -1,34 (20 °C) Méthode: OCDE ligne directrice 107
Température de décomposition	: env. 100 °C Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion. Energie minimale d'inflammation W _{min} 152 mJ < W _{min} < 260mJ (@ humidité 0,9 % ; @ distribution granulométrique médiane 22 µm)
Propriétés comburantes	: N'est pas considéré comme une substance oxydante

9.2 Autres informations

Classe d'explosibilité de poussière	: Valeur K _{st} >0 à 200 bar m s ⁻¹
-------------------------------------	---

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Crotodur® 31-0-0

Version: 1.5

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.11.2021

Date de révision:

04.08.2023

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.
Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition prolongée à l'air ou l'humidité.
Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.
Éviter la formation de poussière.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone (CO₂)
Monoxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce: Essai sur le Modèle de Peau Humaine EPISKIN

Durée d'exposition: 0,05 - 1 h

Méthode: OECD Guideline for the Testing of Chemicals. No. 431: In Vitro Skin Corrosion: Human Skin Model Test

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Crotodur® 31-0-0

Version: 1.5

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.11.2021

Date de révision:

04.08.2023

Résultat: non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce: autre(s)

Méthode: OECD Guideline for Testing of Chemicals, Nr. 437 "Bovine Corneal Opacity and Permeability Test Method for Identifying Ocular Corrosives and Severe Irritants"

Résultat: non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Type de Test: Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA)

Espèce: Souris

Méthode: OECD Guideline 429

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: essai du lymphome de souris
Méthode: Toxicologie génétique: test de mutation génique in vitro sur cellules de mammifère.
Résultat: Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

: Type de Test: essai de mutation inverse sur Salmonella typhimurium
Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella thyphimurium
Résultat: Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

Génotoxicité in vivo

: Espèce: Souris (mâle)
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: Toxicologie génétique: test micronucléus.
Remarques:

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Crotodur® 31-0-0

Version: 1.5

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.11.2021

Date de révision:

04.08.2023

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat
Sex: mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
NOAEL: > 1.000 mg/kg,
Méthode: OECD Guideline 422
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité à dose répétée

Produit:

Espèce: Rat, mâle et femelle
NOAEL: >= 1.200 mg/kg
Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés : CE50 (Daphnia magna): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Crotodur® 31-0-0

Version: 1.5

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.11.2021

Date de révision:

04.08.2023

aquatiques	Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	: CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 500 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: DIN 38412 Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.
Toxicité pour les bactéries	: CE50 : env. > 100 mg/l Durée d'exposition: 4 h Type de Test: boue activée Méthode: Méthode d'évaluation de l'inhibition de la nitrification de microorganismes de boue activée par des produits chimiques et des eaux usées. Remarques: L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	: Résultat: S'élimine par biodégradation. Biodégradation: 85,6 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: production du CO ₂ BPL: oui Remarques: Le critère de la fenêtre de 10 jours n'est pas respecté.
------------------	---

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation	: Remarques: Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.
-----------------	---

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité	: Remarques: A long terme il faut s'attendre à une répartition préférentielle vers le compartiment aquatique.
----------	---

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation	: Remarques: Non applicable
------------	-----------------------------

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Crotodur® 31-0-0

Version: 1.5

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.11.2021

Date de révision:

04.08.2023

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Groupe de séparation de matières : : (-)

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Crotodur® 31-0-0

Version: 1.5

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.11.2021

Date de révision:

04.08.2023

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Classe de contamination de : WGK 1 pollue faiblement l'eau
l'eau (Allemagne)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Crotodur® 31-0-0



Version: 1.5

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 24.11.2021

Date de révision:

04.08.2023

des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR